



Aux contribuables de la susdite Municipalité

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRESENTES DONNÉ**

par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

À tous les citoyens(nes) et contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019, à 20 h, au 1147 rue du Pont, le conseil municipal sera appelé à rendre une décision à l'égard des demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **Demande de dérogation mineure n° 246**

- Rendre réputé conforme l'agrandissement d'une résidence à 6,25 mètres de la ligne arrière, contrairement aux dispositions de l'article 7.3 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrit une marge de recul arrière de 7,6 mètres.
- Cette demande de dérogation mineure concerne l'immeuble correspondant au 135, rue du Repos, constituant le lot 2 641 622.

#### **Demande de dérogations mineures n° 247**

- Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un bâtiment principal à 6,24 mètres de la ligne arrière et à 4,75 mètres de la ligne latérale, contrairement aux dispositions des articles 7.3 du Règlement de zonage numéro 243-91 qui prescrivent une marge de recul arrière de 7,6 mètres et une marge de recul latérale d'au moins 5 mètres;
  - Cette demande de dérogations mineures concerne l'immeuble localisé au 176, rue Damase-Breton et le lot 2 640 078.
2. Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon,  
ce 11<sup>e</sup> jour d'avril deux mille dix-neuf